

PLAN D'ÉVACUATION

et de mesures d'urgence en service de garde en milieu familial



La sécurité est la responsabilité de tous. En effet, les conséquences de mauvaises pratiques et le manque de planification d'urgence peuvent avoir des répercussions particulièrement graves. C'est pourquoi les services de garde en milieu familial doivent se conformer à plusieurs règles pour assurer la protection, la santé et le bien-être des enfants; ils doivent aussi adapter ces mesures d'urgence à leur réalité. En cas de sinistre, pour assurer la sécurité des enfants qui fréquentent votre service de garde, il est de votre responsabilité de prévoir les mesures à mettre en place pour favoriser l'évacuation efficace et sécuritaire de tous les enfants et des autres personnes présentes sur les lieux. Cette planification se fait à l'aide du plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence. En effet, en raison de la réaction des enfants et de leur capacité limitée à se déplacer, l'évacuation peut nécessiter une intervention particulière. L'important est d'être bien préparé à réagir lors d'un sinistre.

Le personnel du Bureau Coordonnateur, de par son rôle de soutien, peut aider la responsable à élaborer ces procédures et à mettre en pratique des mesures de prévention. Ci-joint, de l'information supplémentaire pouvant aider la requérante à élaborer les procédures d'évacuation.

- ✚ Planification d'évacuation en cas d'urgence
- ✚ Inventaire du matériel d'évacuation
- ✚ Exercice d'évacuation suggéré

Planification d'évacuation en cas d'urgence

Il est important de prévoir comment vous effectuerez l'évacuation des enfants de votre résidence en cas d'urgence. Que prévoir dans la planification de votre plan d'évacuation :

- Établir les procédures que vous prévoyez en cas d'urgence.
- Établir les consignes d'urgence (exemple : regrouper tous les enfants et sortir deux par deux).
- Repérer dans votre résidence les sorties possibles, comme les portes et les fenêtres.
- Deux moyens d'évacuation que vous aurez prévus (portes, fenêtres, balcons, galeries, etc.) par étage, donnant vers l'extérieur et dégagés en tout temps. Portez une attention spéciale :
 - aux objets encombrant les issues, comme les jouets, les chaussures et les vélos;
 - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines issues.

Assurez-vous que les fenêtres qui peuvent servir de moyen d'évacuation :

- ne sont pas obstruées par des objets, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- sont déneigées et déglacées en hiver.
- Si la fenêtre est haute, prévoir un moyen pour que vous puissiez l'atteindre facilement avec les enfants.
- Disposez le matériel nécessaire en cas d'urgence : lampe de poche, des couvertures, etc. Gardez toujours ce matériel à porter de la main.
- Prévoyez des mesures particulières d'aide à l'évacuation pour les enfants à faible mobilité (ex. poupons ou enfants présentant des handicaps physiques). Vous devez faire appel à votre imagination. À titre d'exemple, mentionnons l'utilisation d'un fauteuil roulant ou d'un chariot. Vous pouvez étendre les enfants sur un matelas de sieste et les traîner jusqu'à l'extérieur.
- Déterminez un point de rassemblement, pour faire le décompte rapide des enfants. Le point de rassemblement doit : Être situé à l'extérieur, généralement à l'avant de votre résidence, pour que les enfants et vous puissiez l'atteindre rapidement et facilement.
- Déterminez un point de refuge, pour vous mettre à l'abri lorsque vous serez à l'extérieur de votre résidence, particulièrement par temps froid.
- Prévoyez comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre résidence.
- Si vous avez une personne qui vous assiste ou vous remplace, il est important de l'informer des mesures que vous avez prévu mettre en place lors d'une évacuation d'urgence.
- Il est important d'informer les parents de votre plan en cas d'évacuation et du point de rassemblement.

Inventaire du matériel d'évacuation

Votre résidence doit être pourvue des moyens d'évacuation et de protection incendie suivants :

- Un avertisseur de fumée et un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnels installés à chaque étage, y compris au sous-sol. Les vérifier au moins une fois par mois pour s'assurer du bon fonctionnement.
- Si les avertisseurs de fumée ou les détecteurs de monoxyde de carbone fonctionnent à pile, remplacez périodiquement les piles. Il est recommandé de le faire au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure, et dès qu'un avertisseur de fumée ou qu'un détecteur de monoxyde de carbone émet le signal sonore intermittent qui indique que la pile est faible. N'installez jamais de piles rechargeables.
- Remplacer vos avertisseurs de fumée et vos détecteurs de monoxyde de carbone tous les 10 ans.
- Des appareils d'éclairage de secours comme des lampes de poche; assurez-vous de leur bon fonctionnement.
- Installez un ou des extincteurs portatifs fonctionnels conformes au règlement. Procédez aux vérifications requises par le manufacturier et assurez-vous que tous les adultes en connaissent le mode d'emploi.
- Ranger à porter de la main une trousse de premiers soins complète (hors de la portée des enfants) et du matériel pouvant assurer le sauvetage.
- Une liste à jour des numéros de téléphone des parents à la portée de la main pour que vous ou votre remplaçante puissiez les informer.

Exercice d'évacuation

L'exercice d'évacuation permet aux enfants et à vous-même de vous familiariser avec les consignes à suivre en cas d'urgence.

Avant de faire participer les enfants à un exercice, il faut expliquer aux enfants qui sont en âge de comprendre le déroulement d'une évacuation (comment sortir de la résidence, où se rassembler, etc.) et ce qu'ils doivent faire. Présentez aux enfants des illustrations de votre plan d'évacuation. Il est important d'informer à l'avance les enfants et les parents de la tenue de l'exercice. Il est inutile de provoquer un effet de surprise.

- Simuler une alerte incendie et procéder à un exercice d'évacuation complet.
- Faire entendre aux enfants le son de l'avertisseur de fumée et du détecteur de monoxyde de carbone.
- Pratiquer avec les enfants le chemin à suivre lors d'une évacuation jusqu'au point de rassemblement.
- Expliquer aux enfants les consignes suivantes qu'ils doivent suivre en cas d'évacuation : Consignes à l'intention des enfants :
 - Garde ton calme.
 - Suis les consignes d'évacuation (les enfants doivent comprendre qu'il faut agir vite sans prendre le temps de s'habiller ou d'apporter son jouet favori).
 - Pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment, pratiquer avec les enfants la technique **S'ARRETER, SE JETER AU SOL ET ROULER PAR TERRE** les mains sur la tête.
 - S'il y a de la fumée, marche à quatre pattes sous la fumée, le long des murs, la tête relevée. Ne rampe pas (certains gaz toxiques ont tendance à s'accumuler au niveau du sol).
 - Dirige-toi vers le point de rassemblement à l'extérieur, tout en restant près de moi.
 - Ne retourne jamais à l'intérieur de la maison même pour sauver une **personne**, un **animal** ou bien récupérer des **effets personnels**. Les pompiers sont équipés pour ça!

La personne responsable doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.

Tel que prévu au Règlement sur les centres de la petite enfance, procéder à un **EXERCICE D'ÉVACUATION AU MOINS UNE FOIS PAR 6 MOIS**, ou si on accueille un **NOUVEL ENFANT**. S'assurer que la **REMPLEÇANTE**, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, **CONNAISSENT LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION** et le **NUMÉRO** de téléphone du service des incendies ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone.